

Odalys

VACANCES



Pour toute réservation effectuée jusqu'au 31/12/2026 quelle que soit la date de séjour, de **7 nuits minimum**.

Une subvention **SRIAS** peut être accordée, en fonction du quotient familial, calculé sur la base revenu fiscal de référence de l'année 2025 (revenus 2024/ le nombre de part du foyer)

Barème subvention SRIAS 2026

QF 1 inférieur à 15 000€	300€ de subvention maximum
QF 2 entre 15 001€ et 20 000€	200€ de subvention maximum
QF 3 supérieur à 20 000€	100€ de subvention maximum

Pour tout dossier **un reste à charge forfaitaire de 50 € par dossier sera dû.**

Choisissez votre séjour sur le site dédié

<https://www.odalys-vacances.com/?part=97088>

ou scanner ce QR code :



- ✓ Après avoir choisi votre destination,
- ✓ cliquez sur « Confirmer et Payer »
- ✓ Faites votre demande de subvention en ligne en haut de la page.

Ou réservation possible par téléphone au 04 42 25 99 99
+ code partenaire [76SRIAS](#)

- ✓ Les documents suivants seront à envoyer à Odalys par mail sous 4 jours **

poilpre.h@odalys-vacances.com

copie fiche de salaire + copie avis d'imposition année 2025 (revenues 2024)

****Ce délai passé, la subvention sera automatiquement refusée.**

- ✓ Une fois vos pièces justificatives réceptionnées, vous serez informé par mail et vous pourrez confirmer votre dossier en réglant votre acompte en ligne

l'acceptation ou non de la demande de subvention, se fait selon les critères d'éligibilité exigés par la SRIAS.

Subvention accordée dans la limite de l'enveloppe fixée par la SRIAS, Dans la limite d'une fois par ayant droit et par année civile, et n'ayant pas bénéficié de l'enveloppe 2024 et 2025.

7 jours minimum sont nécessaires

Entre la demande de séjour de l'ayant droit et la date de départ

C'EST
ÇA
LES
vacances

VOS AVANTAGES AVEC
ODALYS VACANCES :

**Entre 12% et 15%
de remise sur
l'hébergement**

toutes dates et toutes destinations. Cumulable avec les promotions du catalogue ou sur internet.